Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
État de Vaud

MISE EN ŒUVRE DU CONTRE-PROJET « POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE VAUDOISE AMBITIEUSE »

Le Canton soutient les projets d'infrastructures sportives pour répondre aux besoins actuels et anticiper ceux à venir

Une semaine après la remise des clés du complexe sportif de Colovray à Nyon, le plus grand sur sol vaudois, le Canton a organisé ce matin une rencontre où la conseillère d'État en charge du sport est revenue sur l'avancement des soutiens cantonaux aux infrastructures sportives. Dotés de 150 millions de francs pour les équipements d'importance régionale, ces soutiens s'accompagnent d'outils pour mieux anticiper les besoins et coordonner les projets. Cette rencontre a également permis aux participantes et participants de découvrir les installations de ce nouveau complexe.

Dans le cadre du contre-projet à l'initiative *« Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! »*, adopté par le Grand Conseil en juin 2025, le Canton accompagne les collectivités dans le développement d'une offre adaptée aux besoins des écoles, des clubs et de la population. Accueillie par la Ville de Nyon, la rencontre de Colovray illustre concrètement cet engagement. À cette occasion, Alexandre Démétriadès, municipal en charge des sports, a présenté le concept d'exploitation du site.

150 millions de francs pour construire et rénover

L'État de Vaud consacre 150 millions de francs à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs d'importance régionale : piscines, salles de sport, patinoires ou encore terrains de football synthétiques et vestiaires. Ce montant se répartit en deux crédits-cadres : 70 millions pour la période 2025-2028 et 80 millions pour 2027-2030. L'aide cantonale couvre généralement 25% des coûts reconnus pour le calcul de la subvention, avec des conditions et des plafonds adaptés aux différentes catégories d'infrastructures. Ce soutien allège la charge des communes et des porteurs de projets, dont l'engagement reste essentiel pour financer les travaux, puis assurer l'exploitation et l'entretien des équipements.

À ce jour, les deux crédits-cadres couvrent 58 projets d'infrastructures, dont 39 nouvelles constructions et 19 rénovations. Les 70 millions de francs du premier crédit-cadre sont entièrement engagés. Sur les 80 millions de francs du second, 46,94 millions sont déjà engagés et 33,06 millions restent disponibles.

Ces moyens sont répartis entre les dix districts, pour moitié à parts égales et pour moitié en fonction de leur population. Les montants encore disponibles varient donc d'un district à l'autre.

Conception des installations sportives d'importance régionale

Face à la croissance démographique, à l'évolution des pratiques et aux contraintes financières et territoriales, le Canton de Vaud encourage les démarches de conception des installations sportives d'importance régionale (CISReg). Ces démarches réunissent les communes d'une même région pour comparer les équipements disponibles aux besoins des écoles, des clubs et de la population, puis établir un plan d'action commun. L'objectif est de mieux utiliser les installations existantes, de favoriser leur partage entre communes et leur rénovation, puis d'envisager de nouvelles constructions lorsque cela est nécessaire.

L'inventaire cantonal, qui recensait près de 6'800 infrastructures sportives au 7 octobre 2026, donne aux communes une base commune pour planifier leurs projets. Elles contribuent à tenir ces données à jour. Un guide méthodologique est en préparation et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), accompagne les réflexions régionales pour anticiper les enjeux de disponibilité des terrains, de mobilité, d'environnement et d'accessibilité.

Promouvoir la santé au travers d'infrastructures en libre accès

En complément, le dispositif « Tout un canton en mouvement ! » mis en œuvre cette année soutient les infrastructures accessibles librement et gratuitement, sans affiliation à un club, telles que les terrains multisports, les espaces de fitness urbain, les pumptracks ou les terrains de beach-volley. Ces installations permettent de pratiquer une activité physique près de chez soi, favorisent les rencontres intergénérationnelles et complètent l'offre des clubs et associations.

L'aide cantonale peut atteindre 25% du coût subventionnable, avec un maximum de 25'000 francs par projet, dans la limite des budgets disponibles. En 2026, onze nouveaux projets sont en construction, pour un engagement cantonal total de 194'000 francs.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 23 novembre 2026

DFTS, Raoul Vuffray, chef adjoint du service, Service de l'éducation physique et du sport, 021 316 39 42